



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations

AVIS est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de Cantley adoptera, à sa séance extraordinaire du jeudi 29 janvier 2026 à 19 h, le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations.

Prenez avis que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et tout mode de financement d'une dépense qui y est prévue et le programme triennal d'immobilisations.

QUE le présent avis public est donné au plus tard le huitième jour qui précède celui de la tenue de cette séance conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec.

Cantley, ce 14 janvier 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que publié dans le site Internet de la Municipalité.

Cantley, ce 14 janvier 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier